

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°02/2021****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AU
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE LA COMMUNE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	2
Votants :	24

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 4 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 27 janvier 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle municipale du MASET, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Christian GORACCI, Laurence MARGAILLAN, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Jean-François PIOVESANA, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Marie ROUAN, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Emilie GAGLIOLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jean-Paul THIEULIN, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Bruno DEPOORTERE, Caroline RICORD qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Sandrine BRUNET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Emilie GAGLIOLO

Vu la délibération n° 72 du 19 décembre 2017 approuvant le lancement du projet alimentaire territorial de la Commune de Châteauneuf ;

Vu l'appel à projet national 2020-2021 lancé par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et destiné à soutenir des projets exemplaires et/ou démultipliables s'inscrivant dans les quatre axes prioritaires de la politique publique de l'alimentation, tels que définis dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial ;

Considérant que l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation 2020-2021 vient d'être ouvert au dépôt de candidatures et qu'il est liée cette année au plan de relance,

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

DECIDE DE SOLLICITER au titre du Projet National d'Alimentation une aide financière la plus haute possible de l'Etat pour la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial.

DECIDE DE SOLLICITER tout autre financement afférent à ce projet, en vue d'obtenir une subvention au taux le plus large possible pour sa réalisation.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout acte relatif à la bonne exécution de ces demandes de financements.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 12 FEV. 2021
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 12 FEV. 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

